

## DEMANDE DE SOUSCRIPTION CONTRAT D'EAU POTABLE

Service de l'eau potable  
2 rue Nicolas Boileau – 18100 VIERZON  
Tél : 02.48.52.65.41  
Fax : 02.48.52.69.53  
E-mail : [reavie@ville-vierzon.fr](mailto:reavie@ville-vierzon.fr)

### DEMANDE DE CONTRAT

Après avoir pris connaissance du règlement de service, de mon droit de rétractation ainsi que la fiche tarifaire au verso, je m'engage à observer toutes ces dispositions, et demande qu'il me soit accordé à compter du : ...../...../.....

**un contrat d'abonnement pour l'utilisation de l'eau potable desservie par le réseau public dont je reconnais la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement à l'adresse suivante :**

N° ..... rue ..... bât ..... apt .....

Code postal **18100** Commune **VIERZON**

Date d'entrée dans les lieux : .....

**Votre compteur d'eau : N° de série :** ..... (ex : I12KA123456)

**Index relevé**  
(chiffres noirs seulement) 

--	--	--	--	--	--

### COORDONNEES DU SOUSCRIPTEUR

Madame  Monsieur   
Nom : ..... Prénom : .....  
Tél : ..... E-mail : .....

Agissant en qualité de : Locataire  Propriétaire

Les factures seront à expédier à l'adresse suivante (si différente de l'adresse desservie) :

N° ..... rue ..... bât ..... apt .....  
Code postal ..... Commune .....

Les coordonnées du propriétaire (si location) :

Nom : ..... Prénom : .....  
N° ..... rue ..... bât ..... apt .....  
Code postal ..... Commune ..... Tél : .....

Je reconnais qu'en validant ce contrat, il a valeur de « commande avec obligation de paiement » aux moyens de : TIP, chèque bancaire, prélèvement automatique à échéance ou mensuel, paiement en ligne, CB ou espèces au Trésor Public.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service de l'eau potable faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont j'accepte les termes, et notamment, de mon droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature de la présente demande »

« Je demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement arrêtée ci-dessus, soit avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Si toutefois de décidais de me rétracter, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de ma décision, proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 »

**Fait à ....., le .....**  
**Signature**

#### **DOCUMENTS A FOURNIR** **OBLIGATOIREMENT**

- Copie pièce d'identité
- Copie état des lieux (si locataire)
- Copie attestation de vente (si propriétaire)
- Copie extrait K-Bis (si société)

réaVie – Régie de l'Eau et de l'Assainissement de Vierzon

TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

Frais d'accès au service	52,00 € HT	soit	<b>57,20 € TTC</b>
Abonnement semestriel (compteur D=15)	10,25 € HT	soit	<b>10,81 € TTC</b>
Prix de l'eau non assainie	1,65 € HT / m3	soit	<b>1,74 € TTC / m3</b>
Prix de l'eau assainie	3,62 € HT / m3	soit	<b>3,91 € TTC / m3</b>

Détail de la tarification

	Prix HT	TVA %	Prix TTC
Frais d'accès au service	52,00 €	10,00	<b>57,20 €</b>
<b><i>Abonnement semestriel</i></b>			
Compteur diamètre 15	10,25 €	5,50	<b>10,81 €</b>
Compteur diamètre 20	11,75 €	5,50	<b>12,40 €</b>
Compteur diamètre 30	18,50 €	5,50	<b>19,52 €</b>
Compteur diamètre 40	28,25 €	5,50	<b>29,80 €</b>
Compteur diamètre 50	52,50 €	5,50	<b>55,39 €</b>
Compteur diamètre 65	86,50 €	5,50	<b>91,26 €</b>
Compteur diamètre 80	166,50 €	5,50	<b>175,66 €</b>
Compteur diamètre 100	280,00 €	5,50	<b>295,40 €</b>

***Distribution de l'eau potable***

	Prix HT / m3	TVA %	Prix TTC / m3
Consommation (part collectivité)	1,36 €	5,50	<b>1,43 €</b>
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €	5,50	<b>0,06 €</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,23 €	5,50	<b>0,24 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>1,65 €</b>	<b>soit</b>	<b>1,74 €</b>

***Collecte et/ou traitement des eaux usées***

	Prix HT / m3	TVA %	Prix TTC / m3
Collecte et traitement des eaux usées (part collectivité)	1,79 €	10,00	<b>1,97 €</b>
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €	10,00	<b>0,20 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>1,97 €</b>	<b>soit</b>	<b>2,17 €</b>

Les tarifs « collectivité » sont votés annuellement par délibération du Conseil Municipal.  
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixe annuellement les montant des redevances qu'elle perçoit.